



## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE 14 juin 2023

La séance est ouverte à 20h15 par [Monsieur Gilles Nagloo](#), [Président du Conseil communal](#).  
L'appel nominal fait ressortir la présence de 36 conseillers, 6 personnes excusées et 1 personne non excusée. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

### 1. **Adoption** de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté

### 2. **Adoption** du procès-verbal de la dernière séance du 10 mai 2023.

Adopté tel que présenté.

### 3. **Assermentation** de nouveaux conseillers

[Le Président](#) invite [Madame Linda Schiavone](#) et [Pascal Mijajlovic](#) à venir devant l'assemblée pour entendre la lecture du serment auquel ils promettent. Ils sont applaudis par l'assemblée.

### 4. **Communications du bureau**

Lecture du courriel de démission de Madame Bogdanka Jovanovic.

Lecture de la lettre de démission de Monsieur Marc Brissat. Le président le remercie pour toutes ses années d'investissement.

Il est annoncé qu'un poste à l'ASPHIL sera ouvert dès la prochaine séance de Conseil.

Le président rappelle les dates des prochaines séances ; les 04.10.2023 et le 06.12.2023



**5. Préavis No 15-23** relatif au rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes 2022. Rapport de la commission lu par **Madame Sophie Geohargi, Conseillère** qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté.

Les explications de la municipalité fournies par **Madame Aurélie Tulot, Syndique**. Elle commence par remercier la commission pour son rapport, qui est le résultat de nombreuses heures de travail. L'année 2022 a été très mouvementée, notamment par la menace de pénurie énergétique. Un autre défi auquel la municipalité a dû être confronté est d'avoir dû œuvrer à quatre au lieu de cinq municipaux pendant une bonne partie de l'année. Au niveau des comptes, 2022 termine sur un positif alors qu'il était prévu avec un léger déficit. Un retour de péréquation d'environ 326'000 CHF. La commune a toujours été bénéficiaire de ce retour de péréquation. Ce calcul de péréquation qui est aujourd'hui en refont à la suite d'un accord qui a été trouvé entre le canton et les différentes associations communales, donc ce nouveau calcul est en consultation auprès des communes pour être mis en place en 2025 si tout est validé selon les premières estimations, nous serions parmi les communes gagnantes, donc toujours bénéficiaire de la péréquation et en plus, encore plus gagnant, ce qui reste à confirmer, mais basé sur les derniers calculs qui ont été faits. Notre portefeuille d'action a diminué en termes de valorisation, dû à la crise économique. Nous avons perdu environ 13% de la valorisation des actions que nous avons à la commune, en moyenne mondiale à 15% donc stable. Les dividendes restent presque identiques à 2021, donc au niveau des recettes que l'on touche cela ne change rien, et la valorisation n'est importante que si l'on vend, et nous n'avons aucune envie de vendre, donc ce n'est pas un souci et ces valorisations vont remonter. Les résultats nous ont permis d'alimenter trois fonds, une réserve d'énergie, un fond bâtiment, et un fonds travaux à la hauteur de 150'000 CHF. L'argent sur ces fonds de réserve sera utilisé pour les futurs préavis comme le soulignait la commission de gestion, le but de la commune n'est pas de faire des réserves sans limites, mais bien de l'utiliser sur des projets qui vont servir pour la communauté. Pour finir, un mot sur le degré d'autofinancement, qui est en négatif. Ceci est dû à la vente des parcelles, que nous avons plus perçues que ce que nous avons investi, affectant et faussant ainsi le facteur. Dans ces cas, le canton la ramène à 100% sachant que c'est largement au-dessus de la moyenne cantonale qui est à 81,4%. Notre boursier a fait l'exercice et sans la vente des parcelles, nous serions à 374%, donc nous avons une excellente marge d'autofinancement pour pouvoir gérer nos projets. En conclusion, les résultats sont bons.

**Madame Sophie Robert-Nicoud, Conseillère**, amène une correction par rapport aux chiffres du graphique de l'Office de la population, indiquant que nous avons plus de 25 personnes de plus de 95 ans. Elle demande aussi par rapport au budget des différentes associations, notamment pour l'ASPHIL, qui a des budgets qui sont si peu utilisés.

**Madame Tulot** répond qu'effectivement au niveau de l'ASPHIL il y a plusieurs paramètres. Certains projets étaient prévus en 2022 mais ont été repoussés en 2023 pour le projet du collège de la Tronchenaz. Pour les camps scolaires, ce n'est pas par manque de budget, mais par difficulté d'organisation dans les écoles. Depuis le Covid les camps se font de plus en plus sur la journée, sans les nuitées, donc moins cher, faisant que les coûts ont diminués, mais l'investissement ou l'ensemble du budget reste le même pour leur donner l'opportunité de créer ses camps. L'ASPHIL a également demandé à la Direction des écoles d'établir un programme de camps afin d'établir un budget qui correspond réellement au besoin.

**Madame Robert-Nicoud, Conseillère**, remarque qu'il y a pourtant plusieurs ventes de pâtisseries pour combler des manques, notamment pour les chambres d'hôtel des personnes accompagnantes, parce qu'ils n'ont pas l'argent pour partir. Il demande s'il n'y aurait pas là un manque de communication.



**Madame Tulot** répond qu'effectivement l'ASPHIL en est consciente et c'est cette raison pour laquelle elle a demandé à la Direction des écoles d'établir un programme de camps. Il y a aussi un programme et dès qu'un projet ne rentre pas dans ce cadre, il leur faut demander une dérogation et ceci est la raison pour laquelle il leur est demandé de créer un programme plus réaliste pour éviter d'avoir à faire ses ventes alors que les fonds sont disponibles.

Le président explique que nous devons d'abord passer par le point 6. et le point 7., soit, les réponses aux vœux et la corroboration des comptes afin de pouvoir passer au vote le rapport de Gestion et des comptes.

## 6. Réponse de la Municipalité aux vœux et remarques de la Commission de gestion

- Réponse au vœu numéro 1 : acceptée à l'unanimité  
Réponse au vœu numéro 2 : acceptée à la majorité  
Discussion ouverte, personne ne prend la parole  
Réponse au vœu numéro 3 : acceptée à l'unanimité  
Réponse au vœu numéro 4 : acceptée à l'unanimité  
Réponse à la remarque numéro 1 : acceptée à l'unanimité  
Réponse à la remarque numéro 2 : acceptée à l'unanimité  
Réponse à la remarque numéro 5 : acceptée à l'unanimité

## 7. Corroboration de comptes 2022

### Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis N° 15/2023 de la Municipalité au Conseil communal relatif au rapport communal relatif au rapport de gestion et l'extrait des comptes 2022 ;
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
- Décide**
1. D'approuver le présent rapport de gestion 2022 ;
  2. D'accepter les comptes communaux pour l'exercice 2022, tels que présentés, avec des charges pour un montant de CHF 10'823'807.32 et des revenus pour un montant de CHF 10'918'388.53 ;
  3. De valider l'excédent de recettes 2022 de CHF 94'581.21 ;
  4. D'attribuer l'excédent de recettes à Capital au Bilan, passant de CHF 1'347'513.07 à CHF 1'442'094.28 ;
  5. D'approuver le présent rapport de gestion 2022 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Les conclusions du préavis 15/23 sont acceptées à l'unanimité.



**8. Préavis 20/23** relatif à la demande de crédit pour la transformation du bâtiment de l'ancienne poste en une garderie. Rapport de la commission lu par **Monsieur Christian Delacretaz, Conseiller** qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté. Rapport de la Commission des finances lu par **Monsieur Maxime Crisinel, Conseiller** qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté.

**Madame Tulot, Syndique**, souhaite résumer en trois points le projet. 1. Il répond à un besoin dans la commune, ayant 45 enfants de part et d'autre dans les structures du district, et toutes ses structures arrivent également à saturation. Pour éviter d'avoir des listes d'attente à rallonge comme sur certaines communes, il devient urgent de construire une nouvelle crèche. 2. Ceci permet de réaffecter le local de l'ancienne poste qui est vide depuis 2019 par une activité pérenne. 3. Ce projet est financièrement rentable puisque nous n'avons pas besoin de faire appel à un prêt bancaire, un budget dormant sur nos comptes courant et sera mieux investie dans un bien rendement qui rapportera environ 3,8%

**Monsieur Jean-Claude Guillemin Conseiller**, demande si une étude a été faite sur le plan de la sécurité sismique.

**Monsieur Julien Cattin, Municipal**, répond que le projet est en préétude, que nous avons déjà obtenu l'avis des ingénieurs, sur la faisabilité de démonter des murs et des sondages ont été effectué pour savoir ou exactement ou pouvoir mettre des murs porteurs, la problématique sismique n'a pas encore été étudiée, mais en son sens il n'y en a pas, car nous somme sur un bâtiment sur un seul niveau et suppose que ce ne sera pas un problème, mais qu'un ingénieur civil sera de toute façon mandaté.

Le Conseil communal de Roche	
<b>Vu</b>	le préavis N° 20/2023 de la Municipalité au Conseil communal relatif à la demande de crédit pour la transformation du bâtiment de l'ancienne poste en une garderie ;
<b>Ouï</b>	le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
<b>Considérant</b>	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
<b>Décide</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires pour transformer le bâtiment de l'ancienne poste en une garderie ;</li><li>2. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'293'000 TTC pour financer ce projet ;</li><li>3. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante ;</li><li>4. D'amortir extraordinairement le 50% de la charge comptable soit CHF 646'500 TTC en une fois par les prélèvements suivants :<ol style="list-style-type: none"><li>a. CHF 596'500 de la réserve « Domaine et bâtiments »</li><li>b. CHF 50'000 de la réserve « Energies renouvelables »</li></ol></li><li>5. D'amortir ordinairement le solde de 50% restant de l'investissement soit CHF 646'500 TTC de manière linéaire sur 20 ans.</li></ol>
<u>Les conclusions du préavis 20/23 sont acceptées à la majorité.</u>	



## **9. Nomination du bureau du Conseil communal de juillet 2023 à juin 2024**

### Président :

Au nom du GDSR, [Madame Sophie Geohargi, Conseillère](#), propose [Monsieur Gilles Nagloo](#)

### 1<sup>er</sup> vice-président :

Au nom de l'Entente Communale de Roche, [Monsieur Rafael Buchs, Conseiller](#), propose [Monsieur Elvis Ahmetovic](#)

### 2<sup>e</sup> vice-président :

Au nom du GDSR, [Madame Sophie Geohargi, Conseillère](#), propose [Monsieur Paolo Teixeira](#)

### 2 scrutateurs :

Au nom du GDSR, [Madame Sophie Geohargi, Conseillère](#), propose [Madame Monica Lumbrici Preite](#).

Au nom de l'Entente Communale de Roche, [Monsieur Elvis Ahmetovic](#) propose [Madame Annick Berdoz](#).

### 2 scrutateurs suppléants :

Au nom de l'Alternative Rotzéranne, [Monsieur Olivier Delacretaz](#), propose [Madame Isabelle Heyraud](#)

Au nom de l'Entente Communale de Roche, [Monsieur Elvis Ahmetovic](#) propose [Monsieur Cédric Borloz](#).

## **10. Nomination de la commission de gestion + 2 suppléants**

Au nom de l'Entente Communale de Roche, [Monsieur Elvis Ahmetovic](#) propose [Madame Isabelle Baillif](#) et [madame Joana Jantet](#).

Au nom du GDSR, [Madame Sophie Geohargi, Conseillère](#), propose [Madame Linda Schiavone](#) et elle-même.

Au nom de l'Alternative Rotzéranne, [Monsieur Olivier Delacretaz](#), propose [Monsieur Florian Ecoffey](#).

(Suppléants)

Au nom de l'Entente Communal de Roche, [Monsieur Elvis Ahmetovic](#) propose [Madame Caroline Lambert](#)

Au nom du GDSR, [Madame Sophie Geohargi, Conseillère](#), propose [Monsieur Roland Guex](#).

## **11. Nomination de la commission des finances + 2 suppléants**

Au nom de l'Entente Communale de Roche, [Monsieur Elvis Ahmetovic](#) propose [Monsieur Rafael Buchs](#), [Monsieur Maxime Crisinel](#), et [Monsieur Marc Aeberhard](#).

Au nom du GDSR, [Madame Sophie Geohargi, Conseillère](#), propose [Madame Lucette Marsoni](#).

Au nom de l'Alternative Rotzéranne, [Monsieur Olivier Delacretaz](#), propose [Monsieur Antonio Cassela](#).

(Suppléants)

Au nom de l'Entente Communale de Roche, [Monsieur Elvis Ahmetovic](#) propose [Monsieur Pascal Mijajlovic](#).

Au nom du GDSR, [Madame Sophie Geohargi, Conseillère](#), propose [Monsieur Valmir Mustafa](#).



## 12. Communications de la Municipalité.

Monsieur Thierry Blanc, Municipal, fait un retour au sujet de la réfection des chaussées, l'entreprise mandatée s'est activée depuis les deux dernières semaines. Les travaux ne sont pas terminés. Au niveau de la signalisation, nous avons un marquage provisoire en attendant. Le dossier est bien suivi par notre Technicien communal. Une autre information concerne le chantier de la Gare CFF et les horaires de train dont nous venons de recevoir la nouvelle fréquence des trains pour 2024. À notre grande surprise, la fréquence n'est pas augmentée à la demi-heure, donc la municipalité demandera des explications au CFF. Ceci pourrait être expliqué par le retard que prennent les CFF pour le rehaussement des quais et à l'aménagement de la place de la gare, qui s'est vu retardé à un délai du début des travaux juin 2024 à la place de 2023. Donc se sera reporté de juin 2024 à début 2026 au mieux. En ce qui concerne les travaux de l'enveloppe du bâtiment, ceux-ci seront terminés d'ici un mois.

## 13. Divers.

Le président donne la parole au Conseil. Aucun point n'est amené.

**Sans autre intervention, et suivant le contre-appel, la séance est levée à 22h00.**

CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

Le Président



La Secrétaire